



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00629810-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

**Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) :** M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

**Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) :** M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

**Secrétaire :** M. Guillaume BAILLY.

**Étaient absents :** M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

**Procurations de vote :** M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

**OBJET :** 60 - Emergences - Deuxième attribution 2020

Délibération n° 2020/006298

## Emergences

### Deuxième attribution 2020

**Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 3	25/11/2020	Favorable unanime

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'attribuer des subventions, au titre du dispositif Emergences porté par la Ville de Besançon en partenariat avec les structures culturelles du territoire, à des associations supports des projets de jeunes artistes bisontins dans le domaine du spectacle vivant :

- une subvention de 4 000 € à l'association CNEPUK pour soutenir son projet de création *Poulpe*,
- une subvention de 2 000 € à l'association Truelle destin et de 1 500 € à l'association La dernière maison du village, afin de leur apporter une aide à la structuration.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création et à l'expérimentation artistiques, la Ville de Besançon accompagne les jeunes artistes du territoire à travers un dispositif dédié, Emergences, initié en 2005 et prolongeant une politique culturelle en faveur de celle-ci engagée vingt ans auparavant avec Les Rencontres Jeune Création et Besançon Ville Ouverte aux Jeunes.

#### **I. Présentation du dispositif Emergences et contexte**

Emergences est tout à la fois un laboratoire d'expérimentations artistiques, le reflet de la richesse culturelle bisontine et l'expression de l'engagement conjoint des acteurs culturels professionnels du territoire en faveur de la jeune création.

En 2018, afin de répondre à ces enjeux et aux évolutions du secteur, le dispositif Emergences a élargi ses domaines d'intervention et renouvelé les modalités de son accompagnement pour mieux s'adapter aux besoins et à la temporalité des différents projets artistiques, qui font l'objet d'un suivi, à différents stades d'avancement, par le comité d'instruction réunissant la Ville et ses partenaires, Les 2 Scènes - Scène Nationale de Besançon, le Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté, La Rodia - Scène des musiques actuelles, le Service culturel du Crous Bourgogne Franche-Comté et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon.

Trois structures de création dans le domaine du spectacle vivant, actuellement accompagnées dans le cadre du dispositif Emergences à des étapes diverses de développement de leurs projets artistiques, font l'objet de demandes de soutiens financiers spécifiques, dont l'enjeu et l'urgence sont accentués par le contexte actuel. En effet, si la crise sanitaire affecte particulièrement le secteur artistique et culturel, les jeunes artistes, généralement confrontés à une structuration et à un processus de professionnalisation fragiles, subissent de manière accrue les conséquences de l'épidémie de Covid-19 en cours.

## II. Propositions de subventions au titre du dispositif Emergences

Au regard de l'état de la structuration et du développement des projets artistiques des trois associations suivantes, ainsi que du contexte actuel de crise sanitaire, il est proposé d'apporter une subvention à l'association CNEPUK pour soutenir son projet de création *Poulpe* et une subvention à l'association Truelle destin et à l'association La dernière maison du village, afin de leur apporter une aide à la structuration.

### A/ Soutien à un projet de création

Créée en 2014 par Chloé Marguerie, auteure, metteuse en scène et comédienne, à sa sortie du Diplôme d'Etude Universitaire Scientifique et Technique spécialité Théâtre (DEUST), la compagnie artistique CNEPUK (Ceci N'Est Pas Une Kompagnie) poursuit une activité de création dans les domaines du théâtre, de la performance et du cinéma. A travers des projets et collaborations avec une diversité de structures du territoire (Université et CROUS Bourgogne-Franche-Comté, Musées du Centre, Le Scénacle...), elle a pu développer sa démarche de professionnalisation et son implantation à Besançon.

Depuis 2019, la compagnie s'est engagée dans un projet de création théâtrale au dimensionnement plus ambitieux, intitulé *Poulpe*, dont l'aboutissement est prévu en mai 2021. Articulé autour d'un dispositif scénique rendant le spectateur témoin, complice et partie prenante, ce spectacle propose une approche du théâtre qui ne repose ni sur la centralité du texte, ni sur la construction du personnage, mais sur des systèmes de narration amovibles, parfois distanciés, accrochés à une poésie de l'ordinaire. En outre, le processus de création de *Poulpe* est construit comme un laboratoire dans lequel les expériences seraient à la fois techniques et artistiques, l'équipe s'entourant de spécialistes pour les orienter vers des voies plus écologiques, notamment un ingénieur travaillant sur la création d'énergie renouvelable à l'échelle artisanale.

La compagnie bénéficie des partenariats du CDN de Besançon Franche-Comté, de l'Artdam, du Théâtre de Morteau et de l'Espace Culturel Louis Aragon de Saint-Vallier, lieux d'accueil de résidences de travail, ainsi que du soutien financier des Ateliers Médicis, dans le cadre du dispositif de résidence en milieu scolaire *Création en cours*. Après avoir réadapté son planning de création en raison de la crise sanitaire, l'association envisage plusieurs périodes de résidences fin 2020 et au 1<sup>er</sup> semestre 2021, en parallèle de la construction de sa scénographie, en lien avec une entreprise locale Plastiglass, avec l'objectif d'une réutilisation adaptable pour d'autres projets de la compagnie ou de partenaires.

Il est proposé d'apporter une subvention de **4 000 €** à l'association CNEPUK pour lui permettre d'avancer dans la création de son projet *Poulpe* et le développement de nouveaux partenariats pour la production et la diffusion du projet.

### B/ Soutien à la structuration de compagnies émergentes

#### 1. Compagnie Truelle destin

Fondée à Besançon en 2018 par Marion Plaza et Olivier Schlosser, formés au Conservatoire à rayonnement Régional du Grand Besançon, la compagnie Truelle Destin cherche à produire des spectacles tout terrain mêlant théâtre et musique, dont l'humour est le fil rouge, construits autour de personnages travaillés et décalés, à la fois caricaturaux et très humains.

L'association poursuit actuellement le développement de son activité autour de différents projets, dont deux petites formes en début de diffusion et un projet de création collective de spectacle de rue, *Robert sans travail*. Depuis 2018, elle a pu nouer différents partenariats et collaborations sur le territoire, notamment avec des institutions, comme le musée du Temps ou le service culturel du CROUS (qui l'accompagne dans sa nouvelle création) ou des petits lieux privés. La compagnie sera accueillie en résidence en début d'année 2021 au Théâtre de l'Unité à Audincourt et à la Maison Jacques Copeau en Côte-d'Or lui permettant d'élargir sa visibilité auprès des professionnels du secteur. Fragilisée par la crise sanitaire, notamment par des annulations de dates de diffusion qui auraient pu permettre à la compagnie de montrer son travail aux institutions culturelles et d'apporter

quelques moyens financiers à la structure, l'association est confrontée à des difficultés particulièrement accrues pour mener son processus de professionnalisation et le montage de sa nouvelle production.

Afin de soutenir l'association Truelle destin dans son processus d'implantation sur le territoire et de structuration professionnelle, il est proposé de lui apporter une subvention de **2 000 €**.

## 2. La dernière maison du village

Nouvelle association créée en 2020, la compagnie La dernière maison du village a vocation à produire les projets de création de Lucie Lombard, auteure et metteuse en scène, musicienne et comédienne et Thomas Meyer, comédien, musicien et compositeur, tous deux formés au Conservatoire à rayonnement Régional du Grand Besançon. Après plusieurs collaborations, ils ont décidé de fonder une structure commune pour leurs projets, cherchant à traiter d'un théâtre de l'humain à travers la poésie, par les mots pour la première, par le corps pour le second, tout en inscrivant leur démarche dans une charte pour des spectacles raisonnables.

Développant actuellement deux projets, l'un pour le plateau intitulé *Dans ton ventre désert, je vois des multitudes* (qui a pu bénéficier de la mise à disposition de lieux de travail du CDN de Besançon Franche-Comté) dont la finalisation est prévue pour 2021, l'autre, pour l'espace public, aux prémices de sa production, la structure se heurte, en tant que compagnie émergente, aux effets de la crise. En effet, la saturation des espaces de travail et de diffusion au fil des reports laisse une place encore plus réduite aux jeunes artistes en recherche de visibilité auprès des professionnels et du public.

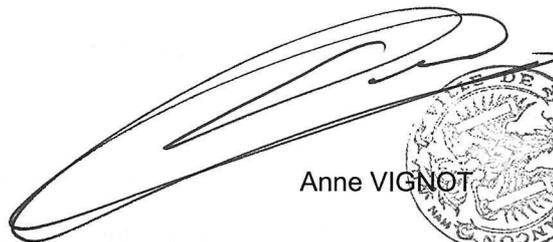
Afin de soutenir l'association La dernière maison du village dans son processus d'implantation sur le territoire et de structuration professionnelle, il est proposé de lui apporter une subvention de **1 500 €**.

En cas d'accord, la dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.33.6574.10032.

### A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les propositions de subventions à 3 associations pour un montant total de 7 500 € au titre du dispositif Emergences,
- autorise les versements à ces organismes.

Pour extrait conforme,  
La Maire,

  
Anne VIGNOT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0